

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 285-2015

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de
directive: ☐

N° d'affaire: 2015.RRGR.1112

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Schneider (Diessbach b. Büren, UDC) (porte-parole)
Schmidhauser (Bremgarten, PLR)
Geissbühler-Strupler (Herrenschwanden, UDC)

Cosignataires: 5

Urgence demandée: Oui

Urgence accordée: Non 19.11.2015

N° d'ACE: du

Direction: Direction de l'instruction publique

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Réexaminer les moyens didactiques de l'apprentissage du français

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Faire examiner scientifiquement si les enfants qui ont appris le français dès la cinquième année scolaire avec « Mille feuilles » et « Clin d'œil » sont mieux préparés dans les différentes matières linguistiques que les enfants qui ont commencé avec le français seulement en septième année avec « Bonne chance ».
2. Confier cette analyse en 2016 et 2017 à l'Institut des sciences de l'éducation de l'Université de Berne ou à l'Institut de recherche, de développement et d'évaluation de la Haute Ecole pédagogique de Berne, sans frais pour le canton de Berne.
3. Résilier le projet Passepartout et remplacer les manuels « Mille feuilles » et « Clin d'œil », à moins que dans les tests d'évaluation, les résultats des enfants qui ont étudié le français avec ces moyens didactiques ne soient sensiblement meilleurs.
4. Présenter des options de rechange par rapport à l'enseignement du français dès la cinquième année scolaire, à moins que les leçons supplémentaires n'aient permis aux enfants d'acquérir des connaissances nettement supérieures de la langue française.

Développement

Bon nombre d'enfants sont dépassés par les leçons de français dès la cinquième année scolaire avec les manuels « Mille feuilles » et « Clin d'œil ». Les élèves allophones, surtout, ont déjà bien du mal avec l'apprentissage de la langue allemande. Il faut se rappeler également que l'enseignement du français dès la cinquième année a eu pour effet d'augmenter le nombre de leçons hebdomadaires.

Pour cette seule matière, d'énormes exigences sont posées au personnel enseignant. La formation continue de deux ans (deux leçons hebdomadaires plus le travail individuel) que doivent suivre les enseignants et enseignantes pour atteindre le niveau C1, et la formation didactique de douze journées au total réparties sur une année constituent une importante charge annuelle. La nouvelle dotation en leçons coûte quant à elle environ 14 millions de francs. A cela s'ajoute l'installation de postes de travail audio et vidéo afin que les élèves puissent utiliser « Mille feuilles » et « Clin d'œil ». Ces nouveaux moyens didactiques pour l'enseignement du français coûtent par enfant et par année 9 francs de plus que « Bonne Chance » et l'enseignement s'étend désormais sur sept et non plus sur cinq ans. Ces coûts supplémentaires et 30 pour cent du financement des leçons supplémentaire constituent un poids énorme pour les communes. Les 18 millions de francs par année qui sont à la charge du canton et des communes rendent nécessaires une analyse coût-utilité avec des tests d'évaluation.

La promesse d'harmonisation de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cantons faite au moment de la votation sur le projet HarmoS n'a pas été tenue. Au lieu de cela, l'enseignement d'une langue étrangère commence déjà en cinquième année selon une méthode didactique contestable, malgré les voix critiques du corps enseignant, des pédagogues et des linguistes. Il s'agit d'immerger les enfants dans un bain linguistique. Le bain est comme un lac, les enfants ne savent pas nager. Il n'est pas prévu d'aides à la natation (orthographe, grammaire et vocabulaire). Dans ce type d'apprentissage, on apprend avec un casque sur les oreilles, en écoutant des textes et des histoires. Les images qui s'affichent sur l'écran de l'ordinateur sont censées faciliter la compréhension. Les enfants travaillent seul à l'ordinateur. Cette méthode imite l'apprentissage de la langue d'une région ou d'une famille étrangères. Or il est prouvé que ce type d'apprentissage ne peut fonctionner que quand l'enfant est confronté à la langue plus de 40 pour cent de son temps d'éveil. Autant dire qu'il est évident d'entrée de jeu que cette méthode n'est pas adaptée pour deux à trois leçons par semaine.

Les protestations des parents, des enseignants et enseignantes, et en particulier de celles et ceux qui ont travaillé auparavant avec « Bonne Chance » ne cessent de se multiplier, les autorités scolaires et les représentants et représentantes des communes se plaignent des coûts. Or malheureusement, un climat de peur règne sur les écoles, on craint même pour son emploi. Cette ambiance se répercute sur la santé des enseignants et enseignantes et sur le bien-être du collège. Les enfants aussi sont frustrés quand ils constatent en neuvième année scolaire qu'ils sont incapables de conjuguer un verbe et qu'ils ignorent les mots les plus courants.

C'est pourquoi les autorités politiques doivent agir. Autrement dit, les connaissances des enfants dans les différents domaines (compréhension, locution) après cinq années de « Bonne Chance » et sept années de « Mille feuilles » et « Clin d'œil » doivent être comparées et par ailleurs, l'analyse coûts-utilité doit être menée.

Motivation de l'urgence

Comme les enfants qui ont appris le français avec « Bonne chance » seront en dixième année en 2016, il faut engager immédiatement l'analyse de ce groupe d'élèves.